ETAT CIVIL CATHOLIQUE / MONTREAL
ST-JACQUES, MONTREAL *1883-1899*
1896

Lecture faite

Philomène Martha J. M. P. Bernard
Hollantha Jérôme Bernard

Rp. Rousseau

M. 145.
Philippe Ste Marie
et
Virginie Trudeau

Le quatre Novembre, mil huit cent quatre vingt seize, après la publication d'un ban de mariage faite au prône de notre messe paroissiale, ainsi qu'à celui de l'église paroissiale du Sault-au-Récollet, vu la dispense des deux autres bans accordée par Messire Florent Bourgeault, Vicaire Général de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, à Philippe Sainte Marie, Docteur Médecin, domicilié en la paroisse du Sault-au-Récollet, fils majeur, de Elie André Sainte Marie et de Rose Anne Cyr, de cette paroisse d'une part; et à Virginie Trudeau, domiciliée en cette paroisse, fille mineure de Joseph Trudeau, bourgeois, et de Marie Guay, qui ont donné leur consentement au dit mariage de cette paroisse, d'autre part: ne s'étant découvert aucun empêchement, nous prêtre soussigné, vicaire de cette paroisse, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale, en présence de Joseph Trudeau, père de l'épouse, et de Elie André Sainte Marie,# qui ainsi que les époux ont signé avec nous.

père de l'épouse
V.T.S.E. 3 & 5 Nov.

Lecture faite

RR

Virginie Trudeau — Pierre Bernard
Joseph Trudeau
E. A. Ste Marie

Rp. Rousseau

M. 146.
Louis Fillion
et
Alma Picard.

Le neuf Novembre, mil huit cent quatre vingt seize, après la publication de deux bans de mariage faite au prône de notre messe paroissiale ainsi qu'à celui de la messe paroissiale de Saint Charles de cette ville vu la dispense d'un ban accordée par Messire Florent Bourgeault, Vicaire Général de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, à Louis Fillion tonnelier, domicilié en la paroisse Saint Charles de Montréal, fils majeur des défunts Jean-Baptiste Fillion et Phébée Barbeau de la paroisse de Saint Geffrien, diocèse de Montréal, d'une part; et à Alma Picard, domiciliée en cette paroisse, fille majeure des défunts Jean Baptiste Picard et Henriette Saint Pierre de la paroisse de Saint Octave de Métis, diocèse de Rimouski, d'autre part; ne s'étant découvert aucun empêchement, nous prêtre soussigné, dûment autorisé, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale, en présence de François Xavier Berthiaume et de William Mahay qui ainsi que les époux ont signé avec nous.

Mademoiselle Alma Picard — Louis Fillion

F. X. Berthiaume — William Mahay
Alf. Bélanger C.S.V.

M. 147.
Louis Laramée
et
Marie Chatel.

Le neuf Novembre mil huit cent quatre vingt seize, après la publication de trois bans de mariage faite au prône de notre messe paroissiale ainsi qu'à celui de la messe paroissiale de Saint Henri de Montréal, entre Louis Laramée, charretier, veuf majeur de Justine Carle, de la paroisse de Saint Henri de Montréal, d'une part; et Marie Chatel, domiciliée en cette paroisse, fille majeure de Clovis Chatel absent, et de feue Hénitille Farand de la paroisse de Valleyfield, d'autre part: ne s'étant découvert aucun empêchement, nous prêtre soussigné, vicaire de cette paroisse, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale, en présence de Pierre Renaud et de Damase Leduc, qui ainsi que ~~l'époux~~ ont déclaré ne savoir signer. L'épouse a signé avec nous. Lecture faite.

Marie Chatel

Rp. Rousseau

M. 148.
Joseph Bonin
et
Edvidge Perreault.

Le dix Novembre, mil huit cent quatre vingt seize, après la publication d'un ban de mariage faite au prône de notre messe paroissiale, vu la dispense des deux autres bans accordée par Messire Florent Bourgeault, Vicaire Général de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, à Joseph Bonin, boucher, domicilié en cette paroisse, fils majeur des défunts Pierre Bonin et Louise Vandainsaigne-dit-Endbois, de la paroisse de Saint Antoine du Richelieu, diocèse de Saint Hyacinthe, d'une part; et à Edvidge Perreault, veuve majeure de Louis Dugon, de cette paroisse, d'autre part; ne s'étant découvert aucun empêchement, nous prêtre soussigné, dûment autorisé, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale, en présence de Joseph Brodeur, beau frère en premières noces de l'épouse et de Victor Perreault, frère de l'épouse qui ainsi que les époux ont signé avec nous.

Lecture faite.

Edvidge Perreault — Joseph Bonin
Victor Perreault — Jos Brodeur

J. A. Bonin, ptre

M. 149.
Joseph Lafontaine
et
Mélida Chiquette.

Le dix novembre mil huit cent quatre vingt seize, après la publication d'un ban de mariage faite au prône de notre messe paroissiale, vu la dispense des deux autres bans, accordée par Messire Florent Bourgeault, Vicaire Général de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, à Joseph Lafontaine, peintre décorateur, domicilié en cette paroisse, fils majeur de Pirmin Lafontaine et de Angèle Scanlan, de la paroisse de St Martin de ce diocèse, d'une part; et à Mélida Chiquette, domiciliée en

0 0 5 1 4